

Ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas de l'entreprise de Churchill Falls. On doit beaucoup, je crois, à l'entreprise privée car les actionnaires individuels, qui sont en grand nombre dans cette province ont eu assez de confiance et de foi dans ce projet pour y investir leur argent, alors qu'il n'était pas du tout sûr qu'on puisse arriver à mener à bien toute l'entreprise. En vertu du régime proposé par le Livre blanc, il nous serait très difficile de demander la confiance des actionnaires et encore moins de les persuader d'avoir confiance.

Par ces mots, l'un des spécialistes de l'investissement les plus réputés en Amérique du Nord affirmait que, en raison des incertitudes fiscales actuelles et des empiètements des gouvernements dans des domaines qui, de droit, appartiennent aux affaires, un projet de production d'énergie comme celui-là, convenant mieux à l'entreprise privée, ne serait pas possible à cause surtout de l'incertitude et du pessimisme qui règnent au Canada. Il s'agissait en l'occurrence d'un projet d'un milliard de dollars pour aménager une importante source d'énergie au Canada.

Nous avons appris la semaine dernière que le gouvernement du Québec procédait à une étude de ses rivières qui se déversent dans la baie James. Il veut connaître le potentiel des rivières de la province. D'importants projets d'aménagement seront nécessaires dans cette région reculée du Québec si la province veut harnacher ses ressources. Elle espère en récolter les bénéfices. Je ne sais pas si le gouvernement a l'intention de s'aventurer dans cette région...

Une voix: Il a cette intention.

M. Lundrigan: ...et de la dominer complètement. Le gouvernement veut-il contrôler le grand Nord et sa mise en valeur?

Une voix: Oui.

M. Lundrigan: Si c'est bien là son intention, il devrait le dire clairement et sans détours pour que les entreprises commerciales comme la société Yukon Electrical quittent la région et investissent ailleurs. Ce fut justement la conclusion de cette société, l'une des plus importantes dans le Nord canadien. D'après elle, l'industrie privée peut y faire un travail beaucoup plus efficace que ne le peut le gouvernement. Ces gens-là disent: «Si vous voulez que nous partions d'ici, dites-le nous; nous nous en irons afin de réaliser d'autres projets ailleurs dans le monde.»

Étant donné que la Chambre est saisie d'un projet de loi comme le bill C-193, je soutiens que le gouvernement doit dire franchement aux Canadiens, et surtout à ceux qui font des affaires dans le Nord, quelles sont ses intentions en ce qui concerne la mise en valeur du Canada septentrional. C'est notre dernière grande frontière, une frontière que notre voisin du Sud, les États-Unis, regarde avec envie. Il renferme d'abondantes ressources qui, à mon avis, seront de premier plan pour l'avenir du Canada.

L'amendement proposé par le député du Yukon et présenté par le député de Peace-River (M. Baldwin), si il était adopté, aurait pour effet d'élargir la discussion sur ce sujet. Nous pourrions explorer à fond les conséquences du projet de loi qui a été présenté. La Chambre aimerait, j'en suis sûr, examiner plus attentivement cette question

[M. Lundrigan.]

de manière à pouvoir étudier toutes les répercussions d'un projet de loi comme celui-ci sur la partie septentrionale du Canada et plus particulièrement sur le Yukon qui, selon moi, est très désavantagé actuellement. Certains députés pensent que ce qu'on envisage équivaut plus ou moins à une expérience ou à un essai tendant à s'assurer l'hégémonie sur le Nord du Canada. Si l'expérience réussit, le gouvernement s'en servira alors, je le suppose, comme exemple pour accentuer son droit de regard sur d'autres domaines dans cette région. Si cela se produit, il y a fort à parier que les entreprises privées iront investir leurs capitaux ailleurs.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a dit hier, comme en fait foi le hansard, à la page 2603, colonne de droite:

Je crains que la présente étude du bill ne soit qu'une des rares occasions qui nous seront données de réellement comprendre et apprendre quelque chose au sujet de la Commission d'énergie du Nord canadien et de la question de l'énergie dans les territoires. J'oserais même dire que le présent bill est peut-être une pétition de principe. Je crois qu'il prend pour acquiesce la question de l'énergie fournie par l'entreprise publique par opposition à celle qui est fournie par l'entreprise privée, qu'il prend parti quant à la meilleure façon d'exploiter les ressources énergétiques dans tout le Nord canadien.

Il a ajouté qu'il avait espéré la création d'une commission indépendante chargée d'examiner la grande question visant les rôles joués par l'entreprise privée par rapport à l'entreprise publique, les fonctions générales de la Commission d'énergie du Nord canadien et autres questions connexes. Je vois que le député est à la Chambre, je lui dis donc que cet amendement, s'il est accepté, accomplira exactement ce qu'il a préconisé hier. Il permettra au comité permanent de faire plus qu'examiner tout simplement les quelques fonctions dont il est question dans le bill à l'étude. L'honorable député pourra ainsi proposer des amendements en comité, et si ces derniers sont adoptés, il verra ses objectifs se réaliser par le truchement de la Chambre, après le dépôt du rapport du comité. Je l'invite, lui et tous les autres ministériels qui se rangent à son avis, à accepter l'amendement proposé. Actuellement, personne ne s'oppose au renvoi de la question au comité. Nous voulons simplement que la Chambre nous autorise à étudier au comité les fonctions de la Commission dans tous ses détails, et la seule façon d'y parvenir, c'est que la Chambre accepte l'amendement dont elle est saisie. Il y a une ou deux observations que je n'ai pas eu l'occasion, hier, de formuler à la Chambre. C'est ce que je vais faire maintenant.

• (4.00 p.m.)

Je conviens avec le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) et d'autres députés qui ont parlé du bill que le président de la Commission d'énergie du Nord canadien ne doit pas être le sous-ministre. Ce sont le ministre, le sous-ministre et d'autres fonctionnaires du ministère qui formulent la politique de la CENC. Nous allons entendre des dénégations futiles à ce sujet. Le gouvernement dira que la politique est établie par la CENC et que, dans la plupart des cas, on demande l'approbation du ministre. Soyons réalistes; la politique est conçue au sein du ministère. Le représentant des Terri-